



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux de marquage routier – Rue d'Audincourt -
Signature**

ARR 2025-08-07-101 ANNULE et REMPLACE ARR2025-07-29-99

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,

L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la nécessité de procéder à la mise en peinture du marquage au sol dans la rue d'Audincourt à Seloncourt,

Vu la demande formulée par l'entreprise SIGNATURE, 84 rue de Mulhouse à RIXHEIM (68170).

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement de ces travaux

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de marquage en peinture au sol vont avoir lieu dans la rue d'Audincourt à Seloncourt à compter du 11 août 2025 pour une durée de deux jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation pourra être alternée par demi chaussée par alternat manuel ou à l'aide de feux tricolores. La vitesse sera réglementée et limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SIGNATURE et sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 07 août 2025

Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et à la circulation



Ville de Seloncourt
Place du 8 mai – BP 09 – 25230 Seloncourt
Tel : 03 81 34 11 31
Fax : 03 81 37 19 94
www.mairie-seloncourt.fr